

CLIENTS DE LA PROPRETÉ

ACHETEURS DE PROPRETÉ, FAITES LE CHOIX DE **PRESTATAIRES QUALIFIÉS**

QUALIPROPRE,
la marque des prestataires de confiance





DES VALEURS POUR VOUS SERVIR

EXIGENCE

Accréditation par un tiers indépendant (COFRAC - accréditation n°4-0527, portée disponible sur www.cofrac.fr) pour garantir la transparence, l'impartialité et l'objectivité du système de qualification.

Commissions de qualification constituées d'instructeurs issus de la profession et des clients.

DIVERSITE

Tarifs calculés selon le CA, ce qui garantit des entreprises qualifiées de toutes tailles.

TRANSPARENCE

Procédures et critères de qualifications disponibles sur www.qualiprope.org et la possibilité de vérifier la validité des certificats sur l'annuaire des entreprises qualifiées.

RIGUEUR

Le référentiel de qualification et les procédures sont revus et actualisés chaque année par le comité de direction. Afin de garantir des critères de qualification efficaces, ce comité est composé d'experts des métiers de la propreté.



« En tant qu'acheteur, il me paraît important de faire appel à des entreprises dont le savoir-faire est reconnu par un tiers indépendant. C'est pourquoi j'intègre les qualifications Qualiprope dans mes appels d'offres »




Acheteur, collectivité territoriale, Sud-Est



LA QUALIFICATION QUALIPROPRE



Choisir une entreprise qualifiée, c'est s'assurer d'avoir un prestataire reconnu pour sa capacité juridique, financière, technique et professionnelle à réaliser la prestation.

Choisir une entreprise qualifiée QUALIPROPRE c'est la garantie de :

-  Choisir un prestataire de confiance
-  Gagner du temps dans la sélection des candidatures
-  Faire le choix d'un prestataire engagé dans une démarche de progrès dans différents secteurs : qualité, formation, technique, santé et sécurité au travail...

Un outil de sélection efficace : l'annuaire des qualifiés

En consultant l'annuaire en ligne sur www.qualipropre.org, vous pouvez :

-  Voir les entreprises qualifiées dans votre région par territoire, par domaine d'activité
-  Vérifier les certificats de qualification de l'entreprise retenue.

Qualipropre délivre aux entreprises de propreté les certificats de qualification attestant de leur capacité juridique, financière, technique et professionnelle à réaliser les prestations dans les domaines où elles sont qualifiées.

Qualipropre est :
Le seul organisme de qualification des entreprises de propreté

Une association loi 1901, créée en 1996 à la demande de la Fédération des entreprises de propreté et services associés

Accrédité COFRAC* depuis 2010 (accréditation n°4-0527)

*COFRAC : seule instance créée par les pouvoirs publics pouvant évaluer la compétence et l'impartialité des OQE (Organisme de Qualification des Entreprises) - Portée disponible sur www.cofrac.fr

LES 30 QUALIFICATIONS QUALIPROPRE

101 Activités classées dans le nettoyage en milieu classique

10101	Entretien de locaux
10102	Moyens de transport
10103	Hôtellerie
10104	Locaux industriels hors process
10105	Nettoyage - Décontamination de Réseaux Aérauliques
10106	Investigation - Diagnostic de Réseaux Aérauliques

102 Activités classées dans le nettoyage en milieu contrôlé

10201	Environnement contrôlé
10202	Agroalimentaire Restauration traditionnelle et petit commerce
10203	Agroalimentaire Cuisine centrale, Ateliers dans la grande distribution
10204	Industrie agroalimentaire
10205	Agroalimentaire Atmosphère microbiologiquement maîtrisée
10206	Pharmaceutique et cosmétique Zones D-C, B, A (BPF).
10207	Santé et milieu médical Zones 1-2, 3, 4
10208	Nettoyage - Décontamination de réseaux aérauliques
10209	Investigation - Diagnostic de réseaux aérauliques

103 Mise en œuvre de prestations de services associés

10301	Services rendus aux occupants
10302	Services de proximité - Activités de gestion - Préparation des salles & Accueil
10303	Services de proximité Activités de manutention - Déménagements internes
10304	Services de proximité Activités de classement - Destruction d'archives
10305	Services de proximité Activités de gestion des approvisionnements, Stockage, Mise en place des fournitures et consommables bureautique, Courrier, Courses
10306	Services aux bâtiments Maintenance de patrimoine immobilier de 1 ^{er} et 2 ^{eme} niveau (cf norme FD X 60 000) et opérations de maintenance ne nécessitant pas de procédures complexes et / ou des équipements portatifs d'utilisation complexe.
10307	Services aux bâtiments Gestion des DIB (Déchets Industriels Banals) : tri et conditionnement
10308	Services aux procédés Mise en propreté de process client : maintenance de niveau 1 des installations techniques (cf norme FD X 60 000)
10309	Services aux procédés Maintenance de niveau 2 des installations techniques (cf norme FD X 60 000)
10310	Services aux procédés Activités de prestations de services intégrés ou périphériques aux procédés (approvisionnement, manutention, logistique, gestion des stocks, tenue de magasin)
10311	Services aux procédés Gestion des DIS (Déchets Industriels Spéciaux) issus du process client : tri, collecte et conditionnement
10312	Mise en propreté et entretien d'espaces verts : tonte, taille de haies, ramassage de feuilles et arrosage

Qualifications hors champ d'accréditation COFRAC

10210	Nettoyage - Décontamination Après Sinistre
10313	Services aux Bâtiments Nettoyage et Décontamination de surfaces contaminées par des moisissures

201 Service aux particuliers

20101	Entretien de la maison
-------	------------------------



MARCHÉS PUBLICS

LA QUALIFICATION : UN MOYEN POUR VOUS AIDER À CHOISIR UN PRESTATAIRE AYANT LA CAPACITÉ JURIDIQUE, FINANCIÈRE, TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DE RÉALISER LA PRESTATION.

La qualification qui fait la différence

1 Lors de la phase de sélection des candidatures qui a pour but de s'assurer de la capacité économique/financière, technique et professionnelle d'une entreprise, les certificats de qualification font partie des preuves pouvant être exigées par une personne publique pour s'assurer de la capacité d'un opérateur à réaliser les prestations sollicitées (arrêté du 22 mars 2019, publié au JO du 31 mars, fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics). Les certificats Qualiprope entrent donc dans ce champ.

2 Un format de rédaction est proposé aux acheteurs. Au sein de la rubrique de l'Avis d'appel public à la concurrence (AAPC) ou de l'article du règlement de la consultation dédié à la capacité technique et professionnelle, la mention suivante peut être indiquée : « // est exigé le(s) certificat(s) Qualiprope « xx » - n • xx. Tout moyen de preuve équivalent, ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres sont acceptés ».

3 L'AAPC (rubrique « informations complémentaires ») ou les documents de la consultation mentionneront utilement l'adresse Internet où peuvent être obtenues les informations relatives au(x) certificat(s) Qualiprope et notamment le « référentiel de qualification ».



« Utiliser les qualifications QUALIPROPRE dans mes appels d'offres m'a permis de gagner beaucoup de temps dans la sélection de mes candidats dont la capacité économique et financière et l'aptitude à réaliser la prestation de nettoyage ont été contrôlées en amont »

Acheteur public, administration centrale, Ile de France





QUALIPROPRE

Propreté & Services Associés

QUALIPROPRE

1, rue Jean Jaurès
94800 Villejuif

Tél. : 01 49 60 77 28
qualiproprié@qualiproprié.org
www.qualiproprié.org